





> hebdomadaire 195° année 14 novembre 2019 n° 39 / 7840° pages 2129 à 2176



ÉDITORIAL

2129 Le droit commercial va-t-il disparaître ?, Jean Paillusseau

ACTUALITÉS

- 2133 Transport aérien (retard): preuve de la présence du passager à l'enregistrement
- 2134 Adoption en Allemagne: reconnaissance en France de la qualité d'héritier réservataire
- 2136 Justice (indépendance et inamovibilité): nouvelle condamnation de la Pologne
- 2137 Procès au fond et convention judiciaire d'intérêt public : quelle coexistence possible?
- 2138 Restitution des biens saisis (refus): risque d'obstacle à la manifestation de la vérité
- 2139 Saisie pénale (bien incorporel): contrôle de proportionnalité de la saisie en valeur
- 2140 Médicaments vétérinaires (importation sans autorisation): primauté du droit européen

POINT DE VUE

2141 À propos d'une proposition de loi visant à introduire une clause résolutoire dans les baux en cours, Marie Boutron-Collinot

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2149 Chronique: Un nouveau Code civil?, Rémy Cabrillac
- 2153 Panorama: Droit du travail - Relations professionnelles, Pascal Lokiec et Jérôme Porta
- 2163 Notes: La propriété et le contrôle de proportionnalité, note sous Civ. 3º, 4 juill. 2019, Romain Boffa
- 2169 Exclusion du recours en contribution exercé contre une société par son dirigeant auteur d'une infraction pénale intentionnelle, note sous Com. 18 sept. 2019, Clément François

ENTRETIEN

2176 Mathilde Hautereau-Boutonnet – Quel procès pour l'environnement?



Recueil Dalloz

31/35, ruc Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER, et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVAROUE-COSSON

RÉDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Redacteur en chef

RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maelle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valerie AVENA-ROBARDET Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphael HENRIQUES 1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tel.: 0140922085

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable Tél.: 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an) Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Leonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €
Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14

RCS Paris 572195550

Siret 57219555000098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572195550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut





Originc du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % Ptot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE





2132

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (crédit à la consommation): émission d'un billet à ordre en blanc, CJUE 7 nov. 2019

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard): preuve de la présence du passager à l'enregistrement, CJUE 24 oct. 2019

2134

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Droit de visite (demande dans les conclusions): respect du principe du contradictoire, Civ. 1™, 6 nov. 2019

Adoption en Allemagne: reconnaissance en France de la qualité d'héritier réservataire, Civ. 1º, 6 nov. 2019

Contribution à l'entretien des enfants: portée des circonstances postérieures à la requête, Civ. 1°, 6 nov. 2019

Communauté entre époux (outrepassation des pouvoirs): transmission de l'action en nullité, Civ. 1[∞], 6 nov. 2019

Succession (recel successoral): demande en rapport de libéralité, Civ. 1^{ee}, 6 nov. 2019

2135

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (loi de 1948): non-renvoi d'une QPC relative au droit de reprise, Civ. 3°, 24 oct. 2019 2136

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Justice (indépendance et inamovibilité): nouvelle condamnation de la Pologne, CJUE 5 nov. 2019

2137

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Proces au fond et convention judiciaire d'intérêt public: quelle coexistence possible?, TGI Nanterre, 18 sept. 2019 Restitution des biens saisis (refus): risque d'obstacle à la manifestation de la vérité, Crim. 6 nov. 2019

Réparation civile: demande de solidarité sollicitée par un condamné, *Crim. 30 oct. 2019* Saisie pénale (bien incorporel): contrôle de proportionnalité de la saisie en valeur, *Crim. 6 nov. 2019*

2140

DROIT PUBLIC

Santé publique

Médicaments vétérinaires (importation sans autorisation): primauté du droit européen, *Crim. 5 nov. 2019*

2140

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Injonction de payer (ordonnance): obligation de signification dans les six mois, Civ. 2e, 17 oct. 2019



2141

À propos d'une proposition de loi visant à introduire une clause résolutoire dans les baux en cours par Marie Boutron-Collinot



CHRONIQUES

2143

« Toutes les femmes »? par Marc Pichard

2149

Un nouveau Code civil? par Rémy Cabrillac

PANORAMA

2153

Droit du travail – Relations professionnelles octobre 2018 – octobre 2019 par Pascal Lokiec et Jérôme Porta

NOTES

2163

La propriété et le contrôle de proportionnalité, note sous Civ. 3°, 4 juill. 2019 par Romain Boffa

2169

Exclusion du recours en contribution exercé contre une société par son dirigeant auteur d'une infraction pénale intentionnelle, note sous Com. 18 sept. 2019 par Clément François



3

ENTRETIEN

2176

Mathilde Hautereau-Boutonnet Quel procès pour l'environnement?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le scnt, conformément au contrat d'édition qui sera signé

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr

par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit